

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Treizième session de la Conférence des Parties  
Bangkok (Thaïlande), 2 – 14 octobre 2004

Questions stratégiques et administratives

Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

BUDGET DE 2006-2008

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Introduction

2. Les dépenses administratives incompressibles du Secrétariat, de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires, le Comité permanent et les autres Comités CITES, sont financées par le fonds d'affectation spéciale CITES. Ce fonds est approvisionné par les contributions des Parties à la Convention sur la base du barème des quotes-parts de l'ONU, ajusté pour tenir compte du fait que tous les membres des Nations Unies ne sont pas des Parties à la Convention.
3. Le budget de 2006-2008 doit être adopté par la Conférence des Parties à sa 13<sup>e</sup> session.
4. Le budget proposé pour 2006-2008, soumis en tant qu'annexe 1 au présent document, couvre la structure et les activités actuelles de la Convention. Sa nouvelle présentation suit la démarche adoptée par d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (Convention sur la diversité biologique, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, etc.): il donne des estimations des moyens nécessaires pour mettre à disposition des services spécifiques. Cette présentation indique les montants alloués à chaque catégorie de service, y compris ceux liés au personnel et aux coûts des voyages, ainsi que les dépenses générales de fonctionnement.

Structure budgétaire proposée

5. Le budget est ventilé selon les catégories de services suivantes: renforcement des capacités; programmes d'appui aux activités, documents et sessions; direction exécutive et gestion; assistance à l'application; législation, lutte contre la fraude et respect de la Convention; communication; appui scientifique; et coûts afférents aux bureaux.
  - a) *Renforcement des capacités.* Ce domaine d'activité comprend toutes les activités touchant à la formation, au transfert de savoir-faire, et à la sensibilisation; il couvre l'organisation et la tenue des ateliers de formation, la préparation et la production des matériels et des outils de formation, l'élaboration des méthodologies et des programmes de formation, l'évaluation de l'efficacité des activités de formation, la réponse aux questions du public, ainsi que la préparation, la production et la diffusion du manuel d'identification (et sa mise ultérieure sur Internet).
  - b) *Programmes d'appui aux activités.* Ce domaine d'activité touche tous les aspects du programme de travail et implique le développement du programme de travail du Secrétariat et son administration par chacune de ses Unités, la réunion de fonds pour toutes les activités à financement extrabudgétaire, le développement et l'administration des projets à financement externe, les missions de vérification (demandées par les Parties et par le Comité permanent), et les dépenses de personnel et autres, liées à l'assistance imprévue aux Parties sur des questions émergentes revêtant une importance particulière et nécessitant d'urgence une attention. Le Secrétariat, par exemple, ne pouvait pas prévoir que les pays de la mer Caspienne auraient besoin d'une assistance pour régler de manière concertée le commerce des produits

d'esturgeons et remplir les conditions requises par l'étude du commerce important et l'Accord de Paris (pour la lutte contre la fraude, le respect de la Convention, la gestion scientifique et le renforcement des capacités).

- c) *Documents et sessions.* Ce domaine d'activité inclut l'organisation des sessions de la Conférence des Parties, du Comité permanent, des Comités CITES, et des réunions techniques demandées par les Parties (Dialogues, réunions sur des espèces spécifiques, etc.), et inclut l'interprétation simultanée lorsqu'elle est requise. Il inclut aussi la rédaction, la révision, la préparation, la traduction, la publication et la distribution des documents officiels des sessions, des notifications, de la *Liste des espèces CITES*, du *Monde de la CITES*, des versions CD-ROM du site Internet, et des autres publications distribuées aux Parties.
- d) *Direction exécutive et gestion.* Ce domaine d'activité inclut la direction exécutive du Secrétariat et de son programme de travail. La gestion du personnel et des finances, ainsi que l'élaboration des orientations, sont également incluses dans cette catégorie.
- e) *Assistance à l'application.* Ce domaine d'activité couvre la tenue des registres (élevage en captivité, reproduction artificielle, institutions scientifiques), la compilation, le suivi et l'analyse des données annuelles sur le commerce, ainsi que l'assistance aux Parties pour les permis et les certificats.
- f) *Législation, lutte contre la fraude et respect de la Convention.* Ce domaine d'activité inclut l'assistance dans l'élaboration des instruments permettant l'application de la Convention: analyse des législations et avis dans le cadre du projet sur les législations nationales; facilitation et suivi de la préparation et de la soumission des rapports annuels et bisannuels; identification des cas de commerce illicite et des tendances de ce commerce; assistance à la lutte contre la fraude et contacts avec les organismes nationaux et internationaux compétents; orientations pour l'examen des politiques commerciales et le recours à des incitations économiques ou sociales; appui et lignes directrices pour le respect de la Convention; meilleure cohérence entre les orientations de la CITES et celles des organes de l'ONU et de ses institutions spécialisées, de l'OMC et des autres accords multilatéraux sur l'environnement.
- g) *Communication.* Ce domaine d'activité inclut le temps consacré par le personnel à l'assistance régionale, le développement et la tenue du site Internet de la CITES en tant que principal dépôt et point de diffusion des informations et des documents CITES, et les relations avec les médias et le public.
- h) *Appui scientifique.* Ce domaine d'activité inclut toutes les formes d'assistance aux autorités scientifiques, l'assistance et l'appui aux Comités CITES, l'étude du commerce important, l'assistance dans l'élaboration et l'application des quotas, les avis de commerce non préjudiciable, l'élaboration de programmes de gestion des espèces sauvages, et l'application des projets de recherche et des projets sur les espèces.
- i) *Coûts afférents aux bureaux.* Cette catégorie indique les ressources requises pour la location et l'entretien des bureaux.

#### Ressources requises pour 2006-2008

- 6. Les ressources requises pour 2006-2008 sont indiquées à l'annexe 1 par catégorie de services. L'annexe 2 indique les ressources requises dans chaque catégorie de services. Elle donne aussi une comparaison entre les dépenses de 2003 et le budget proposé pour 2006-2008. L'annexe 3 est fournie uniquement pour référence; l'on y présente les estimations budgétaires pour 2006-2008 en utilisant la structure précédente du budget de 2003-2005. L'annexe 4 montre la structure du Secrétariat et les ressources en personnel. Il est à noter que le coût de chaque membre du personnel est réparti entre toutes les catégories auxquelles il contribue. La proportion de la contribution de chaque membre du personnel à chaque catégorie a été déterminée en consultant le personnel; elle sera ajustée par la suite s'il y a lieu.
- 7. Le total des ressources du programme requis pour 2006-2008, y compris les frais d'appui au programme, est estimé à 15.368.079 USD, comparé au budget de 14.181.000 USD pour 2003-

2005. Un montant supplémentaire de 271.200 USD est requis pour couvrir les coûts afférents aux bureaux non couverts par le budget de 2003-2005.

8. Le budget proposé pour 2006-2008 représente une augmentation de 10,3% du budget prévu pour 2003-2005. Ce budget est très modeste, compte tenu de la portée mondiale de la Convention et du volume de travail croissant de la Conférence des Parties, du Secrétariat et des Comités de la Convention. Il convient de souligner que le budget proposé vise à concilier les estimations précédentes des coûts de fonctionnement et les coûts réels, pour permettre au Secrétariat de continuer à remplir ses fonctions actuelles. L'augmentation est requise pour les raisons suivantes:
- a) L'inclusion d'un montant pour couvrir les coûts afférents aux bureaux (1,9% des 10,3% d'augmentation demandés). A sa 12<sup>e</sup> session (Santiago, 2002), la Conférence des Parties n'a prévu aucun montant dans le budget de 2003-2005 pour couvrir ces frais. A sa 50<sup>e</sup> session (Genève, mars 2004), le Comité permanent a considéré favorablement la demande du Gouvernement de la Suisse, pays hôte du Secrétariat, de prévoir une estimation budgétaire pour les coûts afférents aux bureaux en 2006-2008. Il faut pour cela un montant supplémentaire de 271.200 USD.
  - b) L'augmentation des coûts de fonctionnement du Secrétariat représente 6,7% de l'augmentation de 10,3% nécessaire. En 2003, les dépenses de personnel ont dépassé le budget approuvé pour 2003. Le dépassement des dépenses en salaires du personnel des catégories "professionnels" et "service général" est dû aux changements intervenus dans les coûts du personnel de l'ONU en poste à Genève, qui représentent une augmentation par rapport aux prévisions utilisées pour préparer le budget du Secrétariat pour la période triennale actuelle. Il est à noter que cela ne correspond pas à une augmentation des salaires. Il faut rappeler ici qu'à la CdP12, pour tenter de réduire l'augmentation des contributions des Parties, les dépenses de personnel pour 2003-2005 avaient été estimées sur la base des dépenses effectives de 2000-2002. Ce faisant, l'on a perdu la marge de manœuvre permettant d'atténuer les effets de l'inflation et des fluctuations des taux de change – ces deux éléments étant intégrés dans les coûts standard de personnel de l'ONU. En 2003, le Secrétariat a pu contrebalancer dans une certaine mesure l'augmentation des dépenses de personnel en réalisant des économies sur les postes temporairement vacants et par l'annulation de certaines obligations d'années antérieures. Cependant, le Secrétariat n'a pas pu trouver d'autres économies à faire dans les budgets de 2004 et 2005. Tout dépassement des dépenses résultant de changements dans les dépenses de personnel devra donc être totalement financé sur le solde disponible du fonds d'affectation spéciale CITES. Les prévisions de dépenses de personnel pour la prochaine période de trois ans sont supérieures à celles de la période de trois ans actuelle pour absorber la récente augmentation. Le solde projeté du fonds d'affectation spéciale CITES d'environ 0,76 million d'USD à la fin de la période triennale actuelle, dont 0,7 million d'USD constitue la réserve financière minimale requise par la résolution Conf. 12.1, ne suffira pas pour couvrir les dépenses de personnel accrues anticipées pour 2006-2008. Le Comité permanent a convenu que les coûts de fonctionnement récurrents devraient être financés par les contributions annuelles des Parties afin que le solde du fonds d'affectation spéciale CITES ne soit pas inférieur à 0,7 million d'USD.
  - c) Les besoins résultant de l'augmentation du coût des services d'organisation des sessions du Comité permanent, du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, et des activités conduites par des prestataires de service externes, représentent 1,2% de l'augmentation de 10,3% demandée. Les coûts des services de conférence pour les sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes ont été ajustés à la hausse pour prendre en compte les salaires et les voyages d'interprètes de l'ONU suite aux plaintes de certaines Parties concernant la qualité de l'interprétation fournie par d'autres prestataires de service lors de récentes sessions. Il faut également souligner que les ressources requises pour les sessions de ces deux Comités ont été estimées conformément à la décision de la CdP12 selon laquelle les sessions devraient être tenues l'une après l'autre au même endroit, mais à Genève une année sur deux. Toutefois, il est à noter que peu de Parties pourraient être prêtes à accueillir deux sessions successives.
  - d) La nouvelle ligne budgétaire "Groupe de travail sur le Plan stratégique" représente 0,5% des 10,3% d'augmentation. Un montant de 63.280 USD est requis pour couvrir le voyage et

l'indemnité de subsistance des participants au Groupe pour les deux réunions qui seront convoquées à Genève entre début 2006 et mi-2007.

9. Le Secrétariat demande aux Parties d'approuver le poste P-3 de chargé du réseau informatique, qui sera financé à hauteur de 50% sur les 13% de frais d'appui au programme prélevés sur le financement externe, et de 50% sur le fonds d'affectation spéciale CITES. Ce poste a été créé récemment par le Directeur exécutif du PNUE à la demande du Secrétaire général et est soumis à l'approbation des Parties. La création de ce poste n'implique pas d'augmentation des contributions des Parties puisqu'il est proposé de réaffecter au cofinancement de ce poste, le montant annuel prévu pour la tenue du site Internet de la CITES par des prestataires de service externes. La principale fonction du titulaire de ce poste sera de tenir à jour et de développer le site Internet de la CITES. Compte tenu du rôle toujours croissant du site de la CITES non seulement pour communiquer avec les Parties mais aussi pour les aider à appliquer la Convention, la régularisation de ce poste revêt une importance primordiale.

#### Financement du budget de 2006-2008

10. Le total des contributions demandées aux Parties pour 2006-2008 se monte à 15.639.279 USD, soit une augmentation de 10.3% du total des contributions de 2003-2005.
11. Un barème des contributions indicatif est présenté à l'annexe 5. Conformément à la résolution Conf. 12.1, pour calculer les contributions des Parties à la CITES au fonds d'affectation spéciale CITES pour 2006-2008, le Secrétariat a appliqué le barème des quotes-parts de l'ONU pour la répartition des dépenses des Nations Unies, adopté par l'Assemblée Générale le 23 décembre 2003 à sa 58<sup>e</sup> session (Résolution 58/1B). Le barème des quotes-parts de l'ONU a été ajusté pour tenir compte du fait que tous les membres des Nations Unies ne sont pas des Parties à la Convention.
12. Suite à une demande faite par le Comité permanent à sa 50<sup>e</sup> session, plusieurs options pouvant être envisagées si les Parties décidaient de ne pas augmenter leurs contributions de 10,3% pour 2006-2008 sont présentées à l'annexe 6.

#### Projet de résolution sur le budget de 2006-2008

13. Un projet de résolution sur le budget de 2006-2008, avec les dispositions révisées relatives à la gestion du fonds d'affectation spéciale CITES, est présenté à l'annexe 7.